

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 13 (1964-1967)

Heft: 2

Artikel: Lec coulisses d'un journal genevois : "La Patrie" (1872-1875)

Autor: Vuilleumier, Marc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COULISSES D'UN JOURNAL GENEVOIS :
« LA PATRIE » (1872-1875)

par
Marc VUILLEUMIER

Inutile de rappeler l'importance de la presse dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les historiens savent qu'à partir des années 1830 elle constitue l'une de leurs sources les plus importantes et qu'elle leur permet souvent de remédier à l'absence de documents manuscrits et aux lacunes des archives officielles ¹.

Et pourtant, que de difficultés dans son exploitation ! A Genève, aucune mention du nom des rédacteurs ; le registre d'inscription en chancellerie n'est souvent rempli que par un prête-nom, voire même par l'imprimeur du journal ; les articles ne sont pas signés, sauf parfois les « variétés » ; quantité d'allusions, parfaitement claires pour les contemporains, nous échappent aujourd'hui. Sur l'aspect financier du journal : nom de ses actionnaires, de ses éventuels bailleurs de fonds, tirage, nombre de ses abonnés, les renseignements sont encore plus rares. La liberté de presse totale qui existait à Genève depuis 1846 nous prive des dossiers que l'on peut retrouver dans d'autres pays à régime moins libéral, mais même là, ces fonds de l'administration, de la police et de la justice sont loin de nous fournir tous les renseignements désirables.

Aussi ne faut-il pas négliger les cas rares où le hasard nous permet de pénétrer dans les coulisses d'un journal. C'est ce que nous pouvons faire avec la *Patrie*, grâce à un heureux concours de circonstances. En 1876-1877, deux ans après la disparition

¹ Sur la presse et son histoire, le meilleur ouvrage reste celui de Georges WEILL, *Le journal, origine, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, 1934, 450 p. (« L'Évolution de l'Humanité », n° 94). Pour la méthodologie on retiendra l'article de Pierre ALBERT, *Remarques sur l'histoire de la presse sous la III^e République*, dans *Le Mouvement social*, n° 53, octobre-décembre 1965, p. 23-37.

de ce quotidien, l'agence de publicité qui l'avait édité fit faillite et ses directeurs furent accusés de banqueroute frauduleuse. Les documents saisis lors de l'instruction ont été conservés et nous fournissent de nombreuses précisions sur cette maison et son journal. Un dossier surtout retiendra notre attention ; on y lit, de la main du juge d'instruction : « Pièces intéressantes historiquement (...) sans intérêt pour le procès »¹.

La maison Vérésoff et Garrigues, fondée en 1864, avait des activités multiples : publicité, vente de journaux et de livres, édition². Dans ses locaux de la place Bel-Air, en l'immeuble du Crédit lyonnais actuel, elle disposait d'une imprimerie. Elle publiait des journaux : le *Journal des étrangers*, le *Journal de la construction* (1873-1876) ; à la fin de 1874, elle avait pris à ferme, pour 26.000 fr. par an, la *Feuille d'avis officielle*. Elle se chargeait de toute la partie annonces et abonnements et versait aux rédacteurs un fixe mensuel ; c'est ce qu'elle fit, en juin 1870, avec le nouveau journal que lançaient James Fazy, Moïse Piguet et Emile Golay, *La Suisse radicale*³. Mais ce quotidien ne donna guère satisfaction à Vérésoff et Garrigues ; ses vives attaques

¹ Archives d'Etat, Genève (= AEG), Jur. Pén. P. nov. 1877, affaire Vérésoff, banqueroute, faux en écriture de commerce, dossier 7. Nous ne dirons rien de cette affaire, fort embrouillée, où les haines politiques semblent avoir pris le pas sur la justice. Postérieure de dix-huit mois à la disparition de la *Patrie*, elle ne nous intéresse que dans la mesure où elle fournit quelques renseignements sur ce journal. Les deux inculpés, Antoine-Marie Vérésoff et Pierre Josserand, après plusieurs mois de préventive, bénéficièrent d'un non-lieu. On trouvera les pièces et la procédure de faillite dans les volumes Jur. Civ. CC h 81 et CC g 66.

² Tous ces renseignements sur la maison Vérésoff et Garrigues sont tirés du « Rapport du syndic provisoire sur la faillite », AEG, Jur. Pén. P. nov. 1877, dossier 1.

³ Vérésoff et Garrigues touchaient le produit des annonces et des abonnements et versaient 3500 francs par an à la rédaction. L'hebdomadaire *L'Alliance libérale* sera publié dans des conditions analogues, à 500 exemplaires, dès le 1^{er} janvier 1876, de même que le *Petit Genevois*, premier journal à un sou, à partir du 4 février 1875. Georges Favon, son rédacteur, ayant acquis la part de Garrigues (un tiers), racheta pour 8000 francs celle de Vérésoff (deux tiers), le 10 août 1876, et devint ainsi seul propriétaire du journal (cf. « Rapport du syndic provisoire... » et le projet de convention, AEG, *ibid.*, dossier 4). Un traité relatif à l'impression du *Petit Genevois* et à l'utilisation pour cela de la composition du *Journal des étrangers* fut conclu ; le syndic provisoire de faillite l'estima « fort à l'avantage du journal », car il ne laissait aucun bénéfice à l'imprimerie. Du 1^{er} juillet 1868 à la fin de 1871, Vérésoff et Garrigues avaient eu également la ferme des annonces pour le *Journal de Genève*.

contre le gouvernement de Versailles, au moment de la Commune, l'avaient fait interdire en France, d'où venait une part appréciable de la publicité. Quant à la politique genevoise, James Fazy n'approuvait pas celle des nouvelles générations de son parti ; l'ancien leader reprochait au Conseil d'Etat à majorité radicale son manque d'audace en matière économique et sociale et critiquait âprement sa politique religieuse. Fidèle à ce qui avait été sa ligne directrice depuis 1846 : l'alliance des radicaux et des catholiques contre les conservateurs protestants, le vieux libre-penseur s'insurgeait contre Carteret qui s'engageait dans la voie du Kulturkampf et n'allait pas tarder à employer tous les moyens à la disposition de l'Etat pour imposer la nouvelle Eglise catholique libérale. Cette opposition déplaisait à Vérésoff et Garrigues qui auraient sans doute préféré avoir un quotidien servant d'organe officieux au gouvernement, ce qui lui aurait valu un plus gros tirage et des soutiens financiers et politiques, plutôt qu'une feuille de parti hostile au pouvoir et sans autre appui que quelques centaines de lecteurs.

Ayant vainement tenté de résilier le contrat qui les liait à la *Suisse radicale*, Vérésoff et Garrigues lancèrent un nouveau journal, *La Patrie*, dont le numéro spécimen est du 25 décembre 1871 et dont la parution régulière débuta le 1^{er} février 1872. Imprimé sur quatre pages grand format et six colonnes, abondamment fourni en correspondances étrangères, le nouveau quotidien constituait une grave menace pour la *Suisse radicale* à la clientèle de laquelle il s'adressait également. Plus modéré que le journal de Fazy, il appuyait résolument la politique gouvernementale et se donnait comme le moniteur officiel du radicalisme genevois. Les polémiques qu'il suscita trois ans plus tard nous apprennent que Moïse Vautier et Carteret, tous deux conseillers d'Etat, y collaboraient, tandis que Georges et Henri Fazy y étaient rédacteurs à 300 fr. par mois ¹.

¹ *La Patrie Suisse*, 31 janvier et 18 avril 1875. Dans le numéro du 23 mars 1872, Georges Fazy avait annoncé qu'il était étranger à la rédaction de la *Patrie*. Naturellement, la *Suisse radicale* ne se fit pas faute d'attaquer son concurrent, dès le 3 février 1872 ; elle dénonça ce « journal d'origine étrangère » qui, bien qu'étranger à Genève et à ses habitudes, se prétendait l'organe du Conseil d'Etat (16 février 1872) ; elle l'accusa de connivence avec le *Journal de Genève*, « la piétiste feuille

En juin 1872, Vérésoff et Garrigues rompirent unilatéralement leur contrat avec la *Suisse radicale* et cessèrent de l'imprimer. Fazy exigea des dommages-intérêts et reçut, après arbitrage, 1000 fr. de dédommagement ; mais il ne put obtenir le remboursement des abonnements versés à l'agence, qui les servit avec son nouveau journal ¹.

Les éditeurs de la *Patrie* avaient compté sur un important soutien financier des radicaux genevois. Mais, Carteret et ses amis se montrèrent plus prodigues de copie que d'argent. La société anonyme du journal avait émis 200 actions de 500 fr. dont 110 auraient été souscrites et complètement libérées ². Mais cette version semble bien optimiste, car le rapport du syndic de faillite indiquera que 30 à 35 actions seulement avaient été souscrites ³. Les abonnés, de février à juin, avaient passé de 220 à 459, tandis que les produits de la vente au numéro et de la publicité s'élevaient dans des proportions à peu près identiques ⁴. Mais ces maigres recettes étaient loin de couvrir les dépenses et ne permettaient pas à la *Patrie* de devenir le grand quotidien à renommée européenne dont rêvaient ses commanditaires. C'est alors que l'un des collaborateurs du journal —

de la Pélissierie », contre lequel la *Patrie* prétendait lutter, ce qui n'était qu'un « combat de Polichinelle entre deux adversaires qui, au fond, sont parfaitement d'accord » (9 mars 1872) ; elle qualifia son adversaire de « journal officiel de la réaction radicale » (9 novembre 1872). En revanche, la *Patrie* se défendit de vouloir nuire au journal de Fazy et affirmait qu'il y avait place pour deux organes radicaux dans le combat contre le *Journal de Genève* : « Il faut lutter avec énergie, persévérance, contre un journal qui a pour base la fortune et, par conséquent, le temps et les hommes... Il faut l'avouer, ce journal a su prendre à l'étranger une place immense, de telle sorte que la *Suisse radicale* ne pouvait à elle seule replacer les choses en l'état vrai » (24 mars 1872).

¹ *La Suisse radicale*, 5 et 15 septembre, 14 et 17 décembre 1872.

² *Rapport sur la marche de la « Patrie » depuis sa fondation jusqu'au 1^{er} avril 1873*, 3 p. 4^o. Outre ces 110 actions, on trouve, à la fin du rapport, une liste de 23 nouveaux souscripteurs, qui se recrutent dans le personnel radical (Marc Hérédier, François Perréard, J. J. Ritzchell, J. L. Rojoux, etc.). Le premier conseil d'administration était présidé par Et. Natural et composé de Vérésoff, Garrigues, Moïse Vautier, Emile Cambessédès. Une commission de souscription était formée de Moïse Vautier, E. Cambessédès, Marc Rojoux, P. J. A. Lagier, Marion-Oltramare, Peillonex aîné, J. M. Granger.

³ AEG, *ibid.*, dossier 1.

⁴ *Rapport sur la marche de la « Patrie »...* De 63 fr. par mois à 160,30 pour le produit de la vente au numéro ; de 536 à 910 fr. pour celui des annonces.

il y écrivait le feuilleton — se rendit à Paris pour y récolter des annonces, y placer des actions et tenter d'obtenir une subvention du gouvernement français. Nous n'avons que très peu de renseignements sur ce Pierre-Edouard Delhaye qui entreprit ces tractations. Se disant homme de lettres, il semble avoir été poursuivi pour délit de presse en Algérie ¹. Ses lettres et celles de son ami Macou, adressées à Vérésoff et Garrigues, méritent d'être largement citées, car il est rare de mettre la main sur un dossier où l'on trouve, racontés au jour le jour, tous les détails de tractations dont ordinairement on détruit soigneusement les moindres traces ².

Paris, le 14 juin 1872 ³

Chers Messieurs,

L'affaire est maintenant emmanchée, avec quelle peine Dieu le sait ! Un député de la Savoie, M. Sylva ⁴, qui s'intéresse à la combi-

¹ AEG, Département de Justice et Police, copies de lettres (10 octobre-25 décembre 1872), p. 128, lettre du directeur de la police centrale Cuénoud au procureur général de la République à Bonneville, le 4 novembre 1872 : « Je vous serais très obligé... si vous pouviez me fournir à titre confidentiel des renseignements sur Pierre Edouard Delhaye, âgé de 50 ans, se disant homme de lettres, qui est né à Martigny (départ. de l'Aisne, France), le 11 mars 1820. Cet individu a habité un certain temps La Roche, près Bonneville, avec sa femme née Félicie Thévenin, originaire de Sion, Valais. »

Ibid., copies de lettres (22 octobre-10 décembre 1873), p. 286, Cuénoud à Monsieur le Juge d'instruction à Annecy, le 28 novembre 1873 : « Nous avons l'honneur de répondre à votre office du 23 novembre qui nous demandait des renseignements sur le nommé Delhaye, Pierre-Edouard, poursuivi en Algérie pour délit de [le texte est devenu illisible]... Cet individu a habité le canton depuis le 22 juin 1871 jusqu'au 12 mai 1873. Il n'a pas exercé le métier de prestidigitateur. Il se disait journaliste et avait fondé ici un journal intitulé *L'Etoile* qui n'a pas eu de longue durée. C'est tout ce que nous savons sur lui. »

Malheureusement, ni les lettres reçues par le Département de Justice et Police ni les dossiers de la police centrale n'ont été versés aux Archives d'Etat. Delhaye est également l'auteur d'une brochure : *Retour des Bourbons, Henri V. Français ! Vive le Roi*, J. B. Chanard, imprimeur-éditeur, Genève, Victor Palmé, Paris, 1871, 16 p.

² Ces lettres, du 13 juin au 1^{er} août 1872, constituent le dossier 7, cité ci-dessus, p. 162, n. 1. Nous n'avons laissé de côté que celles qui faisaient double emploi. Orthographe et ponctuation ont été rectifiées.

³ Cette première lettre est écrite sur papier à en-tête : « Agence de publicité franco-suisse, 110, rue Richelieu, Paris, A. Vérésoff & L. Garrigues. Même maison en Suisse, Genève et Berne. »

⁴ Clément-Claude-Jean-Joseph Silva, député de la Savoie de 1871 à 1881, membre de la gauche républicaine. Né à Chambéry en 1819, il avait été avocat.

naison me ménage une entrevue avec M. Barthélemy-Saint-Hilaire ¹ ; je crois de plus en plus au succès, car nous serons appuyés. Je passerai toutes mes journées de la semaine prochaine à Versailles et, dès que l'affaire sera conclue, je commencerai ma tournée d'annonces, ce qu'il ne m'est pas possible de faire avant. Je ne ménagerai ni pas ni démarches et je remuerai ciel et terre ; allez donc aussi loin que vous pourrez et nous sauverons le journal !

J'ai vu M. Vautier ² qui m'a dit que l'affaire était arrangée pour M. Vérésoff. J'ai reçu la visite de M. Macou ³ qui poussera son dévouement jusqu'aux dernières limites pour le journal.

Je ne vous écrirai plus avant lundi.

Nous allons organiser une correspondance de Versailles même et un dépôt dans les principaux kiosques pour la vente au numéro aux nombreux Suisses qui sont à Paris.

En attendant, d'après le conseil de M. Vautier, faites immédiatement des coupures d'actions à cent francs, dont moitié versable tout de suite, et vous ramasserez de l'argent : mettez quelqu'un d'intelligent en campagne pour cela. En un mot, qu'on se remue à Genève comme moi à Paris, et vous verrez le succès.

Tous les amis de M. Garrigues se rappellent à son bon souvenir ; il a laissé ici des sympathies bien grandes.

Ce soir, je ferai le feuilleton, il vous sera adressé demain matin ⁴.

Je vous serre les mains bien affectueusement.

DELHAYE

Mes amitiés à tout le monde.

Paris, dimanche 16 juin

Chers Messieurs,

L'affaire soumise à un grand ami de M. Thiers, M. Claude, député des Vosges ⁵, a été parfaitement accueillie. M. Claude doit recevoir demain matin de moi une note détaillée. Il verra M. Thiers mardi

¹ Jules Barthélemy-Saint-Hilaire (1805-1895), qui était le chef de cabinet et le confident de Thiers.

² Moïse Vautier, le conseiller d'Etat genevois, séjournait alors à Paris.

³ L. Macou était un journaliste parisien qui, comme on le verra plus loin, s'intéressait particulièrement à la *Patrie* ; nous ne savons rien de lui.

⁴ « Soignez-en bien les corrections, s.v.p., car c'est une œuvre à grand succès », recommandera Delhaye, en expédiant la suite de son feuilleton : « Expiation (psychomachie) ».

⁵ Nicolas Claude (1821-1888), député des Vosges, sénateur de 1876 à 1888, était directeur et propriétaire d'une grande filature à Saulxures-sur-Moselotte. Membre du Comité industriel de Mulhouse, il avait de nombreux intérêts dans l'industrie. Libéral, fondateur et collaborateur du *Temps*, il appartenait au centre gauche.

et chauffera vigoureusement l'affaire auprès de lui. J'aurai, cette semaine, une entrevue avec M. Thiers et M. Claude, qui a une très grande influence auprès du Président dont il est l'ami intime, me donne le plus grand espoir. Croyez que je ne me fais point d'illusions. M. Claude est un homme excessivement remarquable, il est le principal commanditaire du *Temps* et le plus grand industriel des Vosges. La combinaison que je lui présente lui sourit d'autant mieux qu'il serait personnellement heureux d'avoir en Suisse un organe à sa disposition pour ses entreprises de Bellegarde¹. Il m'a déclaré que cette combinaison était la seule que M. Thiers pût et voulût accepter et, après m'avoir longuement écouté bienveillamment, il m'a donné sa parole qu'il irait expressément chez M. Thiers lui démontrer l'excellent côté de cette affaire et me ménager une entrevue avec le Président.

Vous voyez, Monsieur, que je travaille sérieusement ; je ne vous dirai pas, comme le général Ducrot, que je reviendrai vainqueur ou mort, mais j'ai l'intuition profonde que je reviendrai vivant et vainqueur.

Quant aux annonces, je puis dès à présent vous donner une certitude de succès.

Je vis sobrement, mais je ne ménage aucune dépense nécessaire, si forte qu'elle soit. Je dois me montrer digne de la mission que je remplis et je pense que vous avez pleine confiance en moi.

Je ne puis vous envoyer de feuilleton aujourd'hui, j'enverrai demain une quinzaine de pages, mais pressez Besançon, car ce feuilleton m'absorbera énormément.

Soyez donc assez gentils pour m'écrire.

Votre bien dévoué

DELHAYE

Espoir et courage !

Nous n'avons pas à Paris d'ami plus dévoué que Macou ; c'est une belle et noble nature. Mes amitiés à tout le monde.

Paris, 20 juin 72

Chers Messieurs,

Vous n'usez pas beaucoup de plumes à m'écrire : heureusement, j'use de l'activité... [ajouté dans le coin de la page :] Je reçois votre lettre à l'instant. La première phrase de ma lettre est non avenue.

¹ La *Patrie* avait déjà consacré des articles enthousiastes aux travaux de Bellegarde. Une société, composée de capitalistes américains, suisses et français, se proposait de capter les eaux du Rhône et de la Valserine pour actionner des turbines et d'exploiter des carrières de phosphate de chaux. Il s'agissait de « créer... une vraie ville industrielle auprès du village de Bellegarde » (*La Patrie*, 2 et 5 mars 1872).

Une note va être envoyée par le gouvernement à M. Lanfrey, à Berne, pour s'enquérir de l'état de la presse en Suisse ¹. J'ai écrit ce matin même à M. Lanfrey au nom de M. Claude qui a été chargé de me demander à quelles conditions la *Patrie* laisserait au gouvernement français les rênes de la politique française. Comme je m'étais donné beaucoup de peine pour présenter l'affaire dignement, j'ai dit qu'ayant été, par conviction, les amis de la France, nous nous sentions aujourd'hui impuissants à continuer l'œuvre d'attaque contre la ligue italo-prussienne parce que le *Journal de Genève*, son défenseur, dispose de ressources qui nous manquent. J'ai donc demandé que le gouvernement français, au lieu d'une subvention, nous prît mille abonnements. Ce chiffre n'a point paru exagéré et je crois que vous en seriez contents.

Il n'y a donc plus maintenant qu'à laisser aller l'affaire qui est présentée à M. Thiers dans les meilleures conditions et samedi ou lundi je serai appelé chez M. Thiers.

En tout cas, je ne reviendrai pas sans argent (de quoi faire marcher la *Patrie* six mois encore). J'en suis sûr !

Pour le moment, je n'ai pas besoin de fonds, mais veuillez mettre Nodiot ² en mesure de pourvoir aux éventualités qui peuvent survenir, jusqu'à concurrence de la somme votée pour mon voyage.

Quand ma réussite sera complète et que vous serez satisfaits, alors seulement je vous demanderai un service personnel.

Dîners, invitations, cafés et voitures, cela monte, allez ! à Paris, quand on est forcé de faire figure et d'attendre un député au restaurant des Réservoirs à Versailles !!!

Nodiot ignore tout à fait ma mission et je ne lui dis jamais que je vais à Versailles.

Ceci pour mémoire :

Envoyez, à partir de demain, sans faute, la *Patrie* à M. Lanfrey à Berne ; M. Barthélemy-Saint-Hilaire, Hôtel de la Présidence, à Versailles ; M. Claude, député des Vosges, Hôtel des Capucines, boulevard des Capucines, Paris ; M. Silva, député de la Savoie, à Versailles.

Chauffez Thiers dans les articles de fond : il aime l'encensoir. Macou a le *la*. Quant à Etiévant ³, je ne puis encore m'ouvrir à lui :

¹ Pierre Lanfrey (1828-1877), le publiciste libéral, était alors ministre de France en Suisse. Nous n'avons pu retrouver son rapport sur la presse suisse (s'il en a rédigé un) aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères. Il lui avait peut-être été demandé, à titre privé, par Barthélemy-Saint-Hilaire.

² Nous ne savons rien de ce Nodiot, qui était en relations d'affaires avec Vérésoff et Garrigues et semble avoir été leur représentant à Paris où il dirigeait sans doute l'Agence de publicité franco-suisse (cf. p. 165, n. 3).

³ C. Etiévant était l'un des correspondants parisiens de la *Patrie*. Ses articles sont souvent signés C. E.

à vous de supprimer ce qui pourrait nuire.

En somme, depuis deux jours, le journal est excellent.

Votre bien dévoué

DELHAYE

Envoie-t-on le journal à ma femme ?

Donnez donc des nouvelles du tribunal arbitral de l'Alabama et ne vous laissez point distancer par le *Journal de Genève*.

Mes amitiés à tout le monde.

J'ai su ce matin que vous aviez été agréables à ma femme, je vous en remercie !

J'ai vu M. Vautier ce matin ; il m'a dit que l'affaire Genève-Annecy avait échoué ! Ne comptez donc absolument que sur moi.

A la hâte

Paris, 21 juin 72

Chers Messieurs,

Je sais à l'instant que mon entrevue aura lieu lundi. Vous savez par ma lettre d'hier ce que l'on m'a demandé et ce que j'ai répondu. Je crois avoir bien fait ; d'ailleurs les abonnements se payent tout de suite et ce système répandra beaucoup la *Patrie* en France, ce qui sera excellent pour les annonces. L'entrevue ne sera décisive qu'en ce sens que M. Thiers veut voir et entendre l'envoyé du journal. Je crois que je lui serai sympathique, mais avec les pas et démarches à faire encore, tant à Paris qu'à Versailles, je ne pense pas que la solution soit donnée avant la fin de la semaine prochaine ; soyez sans inquiétude. L'affaire est excellemment emmanchée et, quoiqu'il arrive, je vous trouverai de l'argent, ainsi que je vous l'ai assuré hier. Je vous en répons.

Je crois qu'avec mille abonnements, le journal sera complètement sauvé et que son avenir sera tout tracé. Une fois l'affaire bâclée, je verrai ici quelques grandes maisons pour les annonces et, comme le journal sera répandu à Paris, Nodiot pourra facilement s'occuper de la publicité. Je donne à dîner dimanche à M. Claude et à M. Sylva ; c'est la seconde fois ; ce sont de très grandes dépenses, mais utiles. Car, dans une pareille circonstance, quand il s'agit de la vie ou de la mort d'un journal auquel sont attachées tant d'espérances, ce serait folie de ménager quelques louis. Il est des situations où il faut se montrer au-dessus de ce qu'on est vraiment, et c'est le cas. D'ailleurs, à table, on enlève mieux son monde.

Courage ! nous serons sauvés !

Recevez, chers Messieurs, mes bien sincères amitiés.

DELHAYE

Mes compliments à tout le monde. Je suis obligé de me faire faire un habit pour ma présentation de lundi, c'est forcé. Et je ne comptais pas que cela serait nécessaire. Enfin ! nous mettrons cela plus tard aux frais généraux. Quant à Nodiot, il n'a absolument d'argent que pour ses comptes de semaine.

Nous sommes très contents ici que votre affaire de la *Suisse radicale* soit aux mains d'arbitres. Cela vaut mieux pour vous.

M. Golay-Leresche présente ses amitiés à M. Garrigues.

Je vous télégraphierai lundi soir pour que vous compreniez suffisamment.

[Télégramme arrivé à Genève le 24 juin 1872 à 6 heures 40 minutes :]

Vérésoff Garrigues Genève. Héritage assuré. Recevrai satisfaction cette semaine. Entrevue très cordiale. Suis satisfait. Lettre est chemin. DELHAYE.

A la hâte

Lundi [24 juin 1872,] 5 heures du soir

Chers Messieurs,

J'ai vu M. Barthélemy-Saint-Hilaire qui m'a reçu au nom de M. Thiers. Le Président de la République française me fera l'honneur de me recevoir jeudi. M. Barthélemy-Saint-Hilaire m'a accueilli avec la plus grande bienveillance. La solution proposée est absolument agréable à M. Thiers, mais il y aura des restrictions quant à la politique de nos correspondants (celle d'Etiévant). La *Patrie* a été lue et on y a trouvé des articles d'Etiévant qui ont *souverainement déplu*. Ce sont les paroles de M. Barthélemy-Saint-Hilaire. Quant au chiffre de mille abonnements, il est à peu près sûr que nous l'obtiendrons, avec les dépêches gratuites. Je pense que vous en serez satisfaits car un tiers des abonnements serait versé tout de suite et le reste mensuellement. M. Thiers lit très attentivement la *Patrie*, et vous pouvez être assurés que cette semaine ne se passera pas sans une solution favorable. Je vous affirme une fois de plus que je ne retournerai pas sans argent, de quoi faire vivre au moins six mois la *Patrie*, j'en ai la certitude.

M. Thiers est horriblement occupé : il ne reçoit pas le quart du nombre des personnes qui ont audience, vous ne pouvez vous imaginer ce que c'est.

Je suis admirablement placé, et je vous affirme que la réussite est certaine.

Je dois vous dire maintenant que j'ai été obligé d'aller ce matin, avec Nodiot, porter ma montre au mont-de-piété pour quatre-vingts francs ; rien de vous n'étant venu.

J'ai dépensé hier dimanche 68 francs pour trois dîners à Versailles et Nodiot et moi attendions ce matin des fonds qui ne sont pas venus. Vous voyez que le mont-de-piété est bon à quelque chose, car, sans lui, j'eusse été obligé de tout manquer aujourd'hui.

Nodiot n'a reçu aucun ordre de me donner de l'argent, d'ailleurs il n'a rien. Il m'a donné trente francs samedi, c'est tout ce qu'il avait. Je n'ajouterais qu'un mot : soyez sûrs du succès pour cette semaine. Mille amitiés.

DELHAYE

On attend à la présidence une lettre de M. Lanfrey pour conclure. M. Claude nous sera d'un très grand secours pour l'avenir du journal.

Paris, mardi soir [25 juin 1872]

Chers Messieurs,

Les négociations entamées vont bientôt aboutir ; mais vous comprenez que cela ne peut pas aller aussi vite que nous le voudrions. M. Claude est tout à fait avec nous. Il comprend tout l'intérêt qu'aurait le gouvernement français à avoir à Genève un organe qui contrebalancerait la ligne prussienne à laquelle le *Journal de Genève* est si dévoué, et il est d'avis qu'il faut faire immédiatement du journal *La Patrie* le rival sérieux et redoutable du *Journal de Genève*.

Je viens d'achever un rapport très circonstancié lequel m'a été demandé par M. Claude qui est avec M. Thiers ce que M. Vérésoff est avec M. Garrigues, ami et conseiller intime ; pesez ce que vaut pour nous cette circonstance, ainsi que la protection et l'encouragement d'un homme de cette valeur, car en agissant dans notre sens, il a la conviction de rendre de grands services au gouvernement de M. Thiers. Vous verrez que nous avons pris le seul parti qui sauvera le journal. Car, il n'y a guère à compter avec les radicaux de Genève et voici, à cet égard, les paroles textuelles de M. Vautier quand je l'ai prié de s'intéresser à la pressante question financière du journal : « Ces messieurs (vous), m'a-t-il dit, savent que les radicaux genevois n'ont point d'argent. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire en aidant par une collaboration gratuite ; nous avons placé le journal dans une excellente voie où ces messieurs n'ont qu'à persévérer ; d'ailleurs ils ont émis des actions à un taux trop élevé ; il faut essayer à cent francs, etc. etc. »

Vous voyez que ces messieurs-là sont généreux jusqu'à la bourse et qu'ils laisseraient parfaitement mourir la *Patrie*.

Mais, nous saurons nous passer d'eux, et les sacrifices que vous avez faits, les peines que vous avez eues ne profiteront qu'à vous seuls !

Songez donc que la *Patrie* ayant du retentissement en France, c'est l'avenir assuré de votre maison de Paris.

Je suis plein de dévouement et de courage : comptez sur moi !

Je serai présenté à M. Thiers à peu près samedi (grandes dépenses ce jour-là !...).

Quant aux annonces, il faut d'abord assurer l'existence du journal avant de s'en occuper ; d'ailleurs, en ce moment, j'ai d'autres choses à faire.

Donnez-moi donc de vos nouvelles et croyez-moi votre dévoué et fidèle

DELHAYE

Ci-inclus un article du *Siècle* relatant la condamnation du fameux Tronchin¹ que vous avez connu à Genève.

Macou est notre meilleur ami et notre meilleur soutien : aussitôt qu'on pourra le récompenser, ce sera justice !

Paris, le 26 juin 1872

Chers Messieurs,

Je reçois votre lettre et je puis vous assurer que demain, après ma visite à Versailles, je pourrai vous satisfaire. Mais je crois que vous vous êtes trompés quant aux mille abonnements et qu'il vous resterait beaucoup plus que vous ne me marquez. Les abonnements seront d'un an à 44 francs ; j'espère qu'ils seront versés pour six mois à l'avance, ce qui fait déjà un joli chiffre. Car enfin nous ne sommes pas connus en France et ce n'est qu'au fur et à mesure que nous donnerons des preuves de dévouement que nous serons en droit de demander une plus grande aide. Je sais bien que vous avez vos raisons pour parler ainsi et personne mieux que moi

¹ Alfred Plan, dit Tronchin, fils naturel de Jean-Marc Plan et Marie-Louise Frion, veuve Tronchin, né en 1836, avait été un militant radical actif et remuant. Vers 1868, il quitta Genève et parcourut les villes d'eaux, vivant d'expédients et faisant des dupes. A Paris, profitant de la confiance des ambassadeurs du Siam et du Japon, il se fit passer pour représentant du Bey de Tunis. Le comte de Tronchin — c'est ainsi qu'il se nommait —, vêtu de l'uniforme rutilant qu'il s'était confectionné, aurait même été présenté à Napoléon III. En juin 1872, il fut condamné à cinq ans de prison par le Tribunal correctionnel de la Seine. « C'est une file interminable de bijoutiers, de restaurateurs de pâtisseries, de carrossiers, qui tous ont été les victimes de ces deux escrocs », écrivait le *Siècle* du 18 juin 1872, en relatant le procès de Plan et de son complice

ne les comprend, mais ce cri de notre misère *in extremis* ne nous rendrait pas intéressants, croyez-le. Mille abonnements en France, c'est non seulement de l'argent, mais encore et surtout de la publicité dont nous avons tant besoin !

Croyez bien toutefois que j'agirai demain selon vos désirs, mais je ne crois pas obtenir au-delà de ce que j'ai demandé, plus un service gratuit de dépêches quotidiennes.

M. Claude qui connaît particulièrement la famille de M^{me} Macou a fait pour nous presque l'impossible, car M. Thiers n'a jamais subventionné aucun journal. M. Claude aime beaucoup Macou et à la vérité il n'y a pas d'homme plus aimable et plus dévoué ; vous en savez quelque chose. Macou, qui a été mis à peu près au courant de l'affaire, tire en ce moment dans tous les journaux des bordées contre le *Journal de Genève* et fait répéter ces coups de canon par tous ses amis de la presse parisienne, et il fait cela avec un dévouement extraordinaire ; il est tout à fait à ma dévotion et, je vous l'ai déjà dit, nous n'avons pas de meilleur ami. Nous allons réussir, il n'y a point de doute, et vous pouvez compter que cette semaine tout sera bouclé, et je n'ai pas besoin de vous dire que j'aurai tiré le plus possible de votre côté.

Je n'ai certainement fait que mon devoir, mais je crois l'avoir complètement fait.

Quant au contrat à passer, dois-je signer en votre nom ou voulez-vous signer vous-même ?

Réponse courrier par courrier à ce sujet ; car je vous porterai la victoire les premiers jours de la semaine prochaine.

Votre bien dévoué

DELHAYE

C'est demain enfin que je vois le petit caporal ¹. Je vous enverrai demain une excellente lettre. Je n'ai pas besoin de vous dire que je tiens le compte le plus exact de vos observations et qu'il n'y aura de non fait que l'impossible.

A la hâte

2^{me} lettre

Chers Messieurs,

Voici une nouvelle qui circule dans tous les journaux de France et que tous les journaux républicains de Paris vont répéter demain.

Je vous prie de croire que pour arriver à ce résultat il a fallu se remuer et je n'y ai pas fait faute. Car l'article, bien entendu, est

¹ Comme le montrent les lettres suivantes, l'entrevue avec Thiers fut repoussée.

tout à fait apocryphe ; mais qu'importe ! Ce n'est pas un mensonge, tant s'en faut ! et cela fait le plus grand bien pour la *Patrie* à Versailles.

Courage, nous serons sauvés !

Je vous envoie cet article détaché de la *Cloche* à la « Dernière heure » et je vous écris du café où je prends une absinthe avec l'ami Nodiot ; à votre santé !

[Coupure du journal *La Cloche* :]

On lit dans le *Phare de la Loire* : « Le Duc d'Aumale vient d'attacher à la défense de sa politique et de ses intérêts un des plus puissants organes de la Suisse française, le *Journal de Genève*. Pendant la guerre de 1870-71, ce journal genevois recevait gratuitement les dépêches de Berlin par l'entremise de M. de Røeder, ambassadeur de Prusse à Berne, et il s'est toujours montré un ardent défenseur de la politique de M. de Bismarck.

Aujourd'hui il consent à mettre ses correspondances de Paris au service du duc d'Aumale.

Quand on soutient la Prusse contre la France, on peut sans déroger soutenir le prétendant de Chantilly contre les aspirations du peuple français pour la République ; seulement le titre de journal *républicain* suisse devient alors fort lourd à porter. »

27 juin, midi

[Chers] Messieurs,

Veillez m'adresser par retour du courrier un état de la situation du journal. On me le demande. Sans trop exagérer, ne laissez pas cependant percer le bout de l'oreille. On demande ce que coûte par mois le journal (tout compris). Je pars dans une demi-heure pour Versailles. Je crois qu'il sera possible de vous faire toucher 10.000 francs tout de suite ; mais que de peines !

Répondez courrier par courrier.

Demain, je vous écrirai une longue lettre. Je serai à coup sûr à Genève la semaine prochaine.

Votre bien dévoué

DELHAYE

Vendredi soir [28 juin 1872]

Chers Messieurs,

Demain samedi matin, de 8 heures à 10 heures, l'affaire sera décidée. Car j'ai un dernier rendez-vous à cette heure-là. M. Claude souscrit personnellement pour deux actions (soit mille francs) et

doit faire agir dans ce sens plusieurs députés que je verrai demain. Je veux vous porter dix mille francs plus les abonnements, je vous l'ai dit.

Si, demain, vous ne receviez pas de télégramme de moi, ne vous inquiétez pas ; j'ai une très chaude journée demain à Versailles et le temps d'aller au télégraphe pourra me manquer.

Mais à mon retour, vers 4 heures, j'ajouterai deux mots (compréhensibles pour vous seuls) à la dépêche de Ferney en même temps que je jetterai une longue lettre à la poste.

Courage ! nous touchons au port.

Votre très dévoué

DELHAYE

P.S. Vous pourrez compter sur Macou comme sur vous-mêmes et sur moi.

Ci-inclus vous trouverez une correspondance de Wiesbaden que M. Dufrenoir désire voir dans la *Patrie* pour rendre service à un de ses amis ¹. C'est cette correspondance qui m'était envoyée à Genève et que vous m'avez retournée. Après l'insertion vous aurez 20 francs à faire toucher chez M. Olivier, secrétaire de M. Dufrenoir, 82 rue Taitbout.

Insérez de suite.

Je remue ciel et terre pour vous trouver de l'argent comptant, car vous ne pourrez guère faire toucher les abonnements que 15 jours au moins après le service fait. Eh bien, j'y parviendrai, vous verrez.

Soyez bienveillants pour la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; nous allons obtenir nos passages gratuits. Faites le service du journal à M. Baudin, secrétaire général de la Compagnie, 88 rue Saint-Lazare, Paris ; M. Bornet, chef d'exploitation, boulevard Mazas, à la gare [de] Lyon, Paris.

29 juin, 4 heures

Chers Messieurs,

J'arrive de Versailles. Il n'y a rien encore de terminé, mais les choses sont dans d'excellentes conditions. Notre ami Macou doit vous écrire aujourd'hui même à ce sujet, car je serais désolé que vous crussiez que je néglige même le plus petit de mes devoirs. Le gouvernement fera mensuellement un subside qui ne dépassera pas 2000 francs (par mois bien entendu). D'un autre côté, un groupe de députés

¹ Nous n'avons pas réussi à élucider ce point.

du centre gauche à la tête desquels MM. Claude, Sylva, Denfert, de Marcère (qui m'a envoyé sa carte ce matin) s'est formé dans l'intention de faire de la *Patrie* un organe international comme l'*Indépendance belge* et de réaliser à notre profit le rêve du père Adert pour sa feuille ¹. Les actions sont de cinq cents francs et je suis certain, je vous le répète, que nous arriverons à 10.000 francs pour commencer. Cela avec le subsidé du gouvernement nous ferait déjà une situation sortable, et ces gens-là, une fois engrenés, ne pourront plus se dégager. Mais il faut bien vous attendre à faire des sacrifices personnels de votre côté, dans l'intérêt de l'avenir, puisque ces animaux de radicaux suisses ne veulent point financer. Les députés se sépareront le dix juillet ; c'est donc avant ce temps que les affaires seront terminées. La Présidence est tellement encombrée d'affaires qu'il est impossible d'avoir des solutions immédiates, mais, ainsi que me le disait M. Barthélemy-Saint-Hilaire ce matin même : « Un peu de patience, votre affaire est admirablement présentée, elle est dans les vues du gouvernement, mais il faut laisser s'expédier les affaires plus pressantes que la vôtre. » Qu'y a-t-il à répondre à cela, Messieurs ? Il était impossible de rêver des conditions plus favorables que celles où nous sommes placés ; je sais que vous êtes très pressés, et je le comprends, mais vous avez en mains une si grande affaire d'avenir qu'un sacrifice de quelques jours de plus ou de moins n'est pas à compter. Moi aussi je suis pressé, moi aussi je m'ennuie, moi aussi je suis désolé quand je crois pouvoir vous donner une solution le lendemain et que cela se trouve impossible. Je ne me plais pas à Paris, croyez-le, Messieurs, et je m'ennuie bien de ma petite famille (qui n'est pas heureuse en ce moment, je vous l'assure) et j'aimerais mieux être à Genève qu'à Paris où je souffre de dépenser votre argent, mais je vous le répète : le but est là, tout près, et excellent. Quelques jours d'attente encore et nous serons sauvés. J'ai prié Macou de vous écrire parce que je le sais notre ami dévoué et qu'il connaît la situation aussi bien que moi. Je lui fais faire tout ce que je veux et il m'aide énormément. Nous vaincrons, je vous le répète ; vous aurez une subvention mensuelle et au moins 10.000 francs comptant d'actions (pour le moment). Mais ayez la même patience que j'ai moi-même ; tenez compte du mal que je me donne et des difficultés à surmonter.

J'ai fait, d'après votre note envoyée ce matin, un rapport qui m'avait été demandé et que j'ai remis aujourd'hui à M. Barthélemy-Saint-Hilaire (impossible de voir encore le petit caporal). Donc,

¹ Jacques Adert (1817-1886), le rédacteur en chef du *Journal de Genève* ; Pierre-Marie-Philippe-Aristide Denfert-Rochereau (1823-1878), le célèbre défenseur de Belfort, député de la Charente-Inférieure et membre de l'Union républicaine ; Emile De Marcère, ancien ministre de Thiers et député du Nord, l'un des fondateurs du centre gauche.

tout va bien. Soyez confiants en Macou et moi et, dans peu de jours, la situation sera sauvée.

Je vous serre les mains bien affectueusement, chers Messieurs.

Votre dévoué

DELHAYE

N. B. Je prie M. Vérésoff d'avoir la bonté de passer chez ma femme pour voir si elle, ma mère et les petits enfants ne manquent de rien. 20, rue du Conseil-Général, 5^e étage.

Vous n'ignorez pas que M. Barthélemy-Saint-Hilaire est exactement le porte voix de M. Thiers.

(Nota) Beaucoup trop de réclames insensées dans la *Patrie*. Cela fait tache ¹.

Paris, le 29 juin 1872

Messieurs,

M. Delhaye m'a communiqué les dernières lettres que vous lui avez adressées.

Dans les circonstances actuelles, alors que M. Thiers est complètement absorbé par les grandes et importantes questions du prochain emprunt et de l'évacuation du territoire, les transactions entamées ne peuvent pas toujours aller aussi vite que vos désirs, malgré les sérieux appuis sur lesquels nous pouvons compter.

Nous sommes dans les meilleures conditions pour la réussite qui me paraît certaine, mais vous ne devez pas ignorer qu'une demande dans le genre de celle que nous avons adressée n'est pas seule et qu'il y en a beaucoup d'autres.

En dehors de l'allocation mensuelle que j'espère que nous obtiendrons de Versailles, je m'occupe, sous le patronage d'un de mes bons amis, M. Claude, député des Vosges, qui nous a prêté son très utile concours dans toutes nos négociations, de faire prendre des actions du journal à un groupe de députés de la gauche et du centre gauche ².

¹ La *Patrie* faisait de la réclame pour les ouvrages vendus par l'agence Vérésoff et Garrigues ; certains d'entre eux, dus à la plume de communnards, étaient interdits en France.

² Le 2 juillet, dans une brève lettre sans autre intérêt, Delhaye écrira : « MM. Claude, Sylva, Taberlet et Parent, députés, sont aujourd'hui à Versailles expressément pour notre affaire ». Nicolas-Eugène Parent (1817-1890), né à Sallanches, fils d'un ancien député au parlement sarde, avocat à Chambéry dès 1844, rédacteur du *Patriote savoisien* et de la *Feuille des paysans*, qui furent supprimés sur l'intervention de Napoléon III, était l'un des fondateurs de la gauche républicaine. François Taberlet, médecin à Thollon (Haute-Savoie), appartenait à la gauche radicale. Le 28 juillet 1872, la *Patrie* publiera, sur quatre colonnes, sa « Réponse à Mgr Mermillod, à la suite de son discours des Allinges pour la fondation de l'Association de Pie IX ».

Le principal, c'est d'intéresser un noyau de députés à la fondation du journal et à sa prospérité. Une fois devenus actionnaires, nous les aurons de notre côté et ils seront bien obligés de faire de la propagande pour placer le reste des actions.

Mais, vous êtes, Messieurs, dans les affaires et vous savez aussi bien que moi qu'en brusquant les choses, c'est presque toujours le moyen d'échouer.

Je comprends d'un autre côté que vous soyez désireux de voir l'existence financière de la *Patrie* assurée, mais nous y travaillons de toutes nos forces. M. Delhayé s'en occupe activement, et, quant à moi, je mettrai, pour vous être utile, en mouvement tous les députés que je connais et les personnages de Versailles qui peuvent seconder nos efforts communs.

Il est utile que M. Delhayé reste à Paris jusqu'à ce que les négociations avec Versailles soient terminées. Je crois à un succès certain, sans quoi je ne l'engagerais pas à prolonger ici davantage son séjour.

Pendant que je fais tous mes efforts à Paris, il faudrait que les chefs du parti radical non seulement de Genève mais de la Suisse romande fissent aussi des placements d'actions. La *Patrie* est avant tout un organe suisse à l'existence duquel ils sont encore plus intéressés que le gouvernement de Versailles qui, si il donnait 2.000 fr. par mois, ferait autant pour la *Patrie* qu'il fait pour les journaux de Paris (quotidiens) dévoués à sa politique. Le reste doit être trouvé par le placement d'actions tant en France qu'en Suisse.

Vous pouvez compter sur tout mon concours le plus dévoué dans cette circonstance.

Si nous avions commencé deux mois plus tôt, nous serions déjà arrivés à un joli résultat.

Merci, Messieurs, de votre panier de Bordeaux. Les bouteilles que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer sont encore intactes dans ma cave. La première que je déboucherais, le sera pour boire à votre santé et à la réussite de vos entreprises.

Recevez, Messieurs, mes salutations amicales.

L. MACOU

Paris, 10 juillet

Chers Messieurs,

J'ai envoyé une dépêche, ce matin, à M. Delhayé, pour le prier de venir à Paris¹. Je pense que nous arriverons au résultat voulu. Je pourrai bien, en l'absence de M. Delhayé, traiter directement,

¹ Delhayé avait quitté Paris le 6 juillet, ce qui explique l'espacement de la correspondance.

mais j'y vois un inconvénient dans l'intérêt même de l'affaire. Ayant mis en mouvement tous les députés et toutes les personnes influentes que je pensais devoir nous être utiles, à titre amical, ces personnes pourraient supposer que j'agis par intérêt personnel, alors que je ne leur ai toujours parlé que du journal et de mes bons amis de Genève.

J'ai fait tous les efforts pour réussir, et je crois fermement que nous réussirons parce que les personnes que j'ai fait agir sont très influentes.

Une fois le pied dans l'étrier, nous serons beaucoup plus forts, et, pour l'avenir, nous obtiendrons peut-être plus que ce dont nous devons d'abord nous contenter au début.

Si nous nous étions pris deux mois plus tôt, tout serait terminé depuis longtemps. J'ai pressé et activé les choses autant qu'il a été en mon pouvoir, mais avec les importantes questions du traité avec l'Allemagne et de l'emprunt de trois milliards, il n'était pas toujours facile de pouvoir aller vite.

En tout cas, chers Messieurs, comptez sur mon activité et sur mon dévouement. Je ne négligerai rien pour pouvoir vous être utile dans les circonstances présentes.

Bien à vous

L. MACOU

P.S. Inutile de vous recommander la discrétion la plus absolue.

Vendredi [12 juillet 1872]

Chers Messieurs,

Horriblement fatigué, je vous écris ces quelques mots. M. Thiers a demandé absolument à me voir et M. Barthélemy-Saint-Hilaire a dit à M. Claude que je lui étais très sympathique. Quand ces messieurs ont su que j'étais parti, M. Saint-Hilaire a exprimé ses regrets de ce départ et demandé s'il ne serait pas possible que je retournasse tout de suite à Paris. Là-dessus Macou m'a télégraphié immédiatement. C'est donc demain samedi que seront échangées les signatures.

Croyez bien que je vais profiter de toutes les situations et que j'enlèverai l'affaire des dépêches.

Dans ma lettre de demain, vous apprendrez que cette première affaire est tout à fait bouclée.

Votre bien dévoué

DELHAYE

L'article de M. Vautier sur les ignorantins a produit un déplorable effet ¹ : ceci résulte d'une lettre adressée par M. Lanfrey à M. Barthélemy-Saint-Hilaire. On trouve que le journal est mauvais et mal fait. On a laissé passer un éloge de Gambetta qui a mal sonné aux oreilles gouvernementales.

En somme, le gouvernement français veut positivement nous aider à faire de la *Patrie* une grande *Indépendance belge*. Mais il y a de grandes réformes à opérer et à entrer dans une voie véritablement sérieuse plutôt que de soutenir les rancunes et les haines politiques de quelques radicaux genevois qui vous laisseraient bel et bien vous ruiner dans votre œuvre, sans vous tendre la main.

Ayant vos pouvoirs, je ferai pour le mieux ; mais il faut absolument me laisser la direction politique française du journal.

Je vous le répète : c'est avec moi seul que traite le gouvernement et, bien que je ne prenne avec lui que des engagements moraux, il faudra scrupuleusement les remplir. Votre fortune est dans ce journal ; j'espère y trouver aussi mon avenir.

Mille amitiés.

A demain nouvelle lettre.

[Télégramme :]

Paris, 13/7 à 4 heures 5 min. du s[oir].

Vérésoff Garrigues, Genève. Contrat mariage signé ce matin vingt quatre mille de dot grandes espérances lettre en chemin. DELHAYE.

Versailles, samedi matin [13 juillet], midi

Je sors de chez M. Thiers. C'est fait, conclu, signé !... Etes-vous contents de moi ? Avais-je raison ? J'ai présenté Macou, c'est lui qui touchera tous les mois et qui nous expédiera. Il aura une conférence chaque matin avec M. Barthélemy-Saint-Hilaire. M. Saint-Hilaire a dit à M. Taberlet que M. Thiers voulait nous voir à l'œuvre, et qu'il ferait beaucoup plus. Je suis persuadé que, dans un mois, nous aurons les dépêches gratuites. C'est une grosse affaire d'avenir. Il ne s'agissait que d'engrener l'affaire et vous voyez que j'y ai réussi, et j'en suis fier et heureux pour vous. J'ai toutes les instructions concernant la marche à suivre. D'ailleurs la ligne suivie jusqu'à présent plaît, seulement il y a dans le journal des incohérences qu'il faudra faire disparaître et qui rendent le journal mauvais en même

¹ Le 2 juillet, la *Patrie* avait publié en « premier Genève » un texte intitulé « L'article 11 et l'article 14 de la constitution » qui comportait une virulente attaque contre les ignorantins établis dans le canton de Genève.

temps qu'elles accusent de l'inexpérience. On n'exige ici rien de nous, ce qu'on nous octroie est pour nous remercier de nos bonnes intentions, et puis, croyez-moi si vous voulez, j'ai une manière de présenter l'affaire qui a charmé. Vous verrez que je réussirai ainsi pour les actions. M. Claude n'est pas ici, il est retourné dans les Vosges. C'est un voyage à faire dont nous causerons à mon retour. Peut-être retournerai-je par Bâle, car il est possible que j'aille à Mulhouse voir M. Dolfuss. Je planterai là un jalon, car il y a moyen d'intéresser deux ou trois grandes maisons d'Alsace à nos affaires ; nous causerons des Vosges à mon retour.

Il est bien entendu que vous toucherez à partir de ce mois-ci.
Réponse courrier par courrier, car je vais bientôt partir.

Votre bien dévoué
DELHAYE

J'invite M. Taberlet et Macou à déjeuner ce matin.

Monsieur Delhaye (Pierre-Edouard) rédacteur de la *Patrie*, journal genevois, s'engage à laisser à la discrétion du gouvernement de la République française, la direction politique française du dit journal et à déléguer à Versailles un fondé de pouvoir qui viendra chaque jour prendre les ordres du Cabinet. Moyennant quoi, le gouvernement de la République française s'engage à verser à la fin de chaque mois, par le canal de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, entre les mains de M. Delhaye (Pierre-Edouard) ou de son délégué à cet effet la somme de deux mille francs à partir du présent mois de juillet.
Versailles, le 14 juillet ¹.

15 juillet 72

Chers Messieurs,

Je pars pour Mulhouse ce soir ou demain matin. Je serai à Genève jeudi. Macou doit vous écrire aujourd'hui : il a été convenu avec M. Barthélemy-Saint-Hilaire que Macou irait tous les jours de huit heures à dix heures du matin à Versailles prendre le diapason des

¹ Sur une feuille carrelée, au crayon, de l'écriture de Delhaye. Citons à ce propos un passage du numéro spécimen de la *Patrie* (24 décembre 1871) : « Quant à la politique extérieure, nous ne nous écarterons pas de la franchise de notre programme. Bien que nous respections les réserves que nous impose notre situation au milieu des grandes puissances, nous n'aurons pour aucune d'elles de ces viles complaisances qui sont une abnégation de la dignité nationale. »

choses politiques. En dehors des services personnels que Macou a rendus au journal, je ne vous ai point laissé ignorer que ses relations avaient puissamment aidé au succès. Aujourd'hui, Macou est obligé de laisser des correspondances qui lui rapportaient de l'argent pour représenter la *Patrie* à Versailles. Il est de la plus pure justice qu'il trouve une compensation. Il faut être agréable à ceux qui nous servent et Macou est, vous le savez, notre meilleur appui et tout à fait mon *alter ego*. Le succès de la *Patrie* en France est dû à ses correspondances, vous le savez.

Mais d'un autre côté, me direz-vous, nous ne pouvons grever le budget. D'accord ! Eh bien, il faut couper un bras inutile pour sauver l'utile. Il faut dire à Etiévant que le journal ne peut plus payer temporairement ses correspondants et, s'il ne veut pas nous continuer gratis sa correspondance (qui ne plaît pas à Versailles), il n'ait plus à compter sur des appointements.

En somme, en faisant des chroniques, il a émargé pendant six mois, alors que Macou, travaillant sérieusement au succès du journal, en était pour ses dépenses personnelles. Cela n'est pas juste et vous comprendrez tout de suite qu'il faut que cela change. Les considérations d'intérêt, lorsqu'il s'agit d'une œuvre comme celle que vous avez entreprise, doivent le céder à des considérations d'amitié.

L'avenir du journal est à Versailles, ne l'oubliez pas.

Nous causerons du reste de tout cela à mon retour, et vous verrez que, personnellement, Macou et moi, nous sommes disposés à pousser le dévouement jusqu'à ses extrêmes limites.

A bientôt. Votre ami bien sincère

DELHAYE

Paris, le 15 juillet 1872

Je pars pour Mulhouse, comme vous l'indique ma lettre de ce jour. Veuillez tenir bien compte de mes observations : elles sont très judicieuses. N'oubliez jamais que l'avenir du journal *La Patrie* est à Versailles ; et que cet avenir peut devenir splendide et le deviendra, si vous le voulez.

A jeudi. Tout à vous et bien dévoué

P. E. DELHAYE

Paris, le 15 juillet

Messieurs,

M. Delhaye qui retourne à Genève, en passant par Mulhouse, et qui sera avant peu auprès de vous, vous dira que nous avons complètement réussi et tout terminé à Versailles. Il vous donnera verba-

lement tous les détails de nos conventions qui résultent de nos pourparlers et des engagements que nous avons dû prendre avec ces Messieurs.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire, auprès duquel j'avais été chaleureusement recommandé par tous les députés qui se sont intéressés au succès de notre affaire, ne veut avoir de relations qu'avec moi pour toutes les communications particulières qu'il aura à me faire. Il m'a demandé d'aller le voir à la Présidence, à Versailles, tous les matins.

Je n'ai pas cru devoir refuser ce que me demandait M. Barthélemy-Saint-Hilaire, dans l'intérêt même du journal, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir, car, comme je vous l'ai écrit, le principal est d'avoir le pied dans l'étrier.

Mais, pour aller tous les jours de Paris à Versailles, attendre souvent fort longtemps avant d'être introduit et revenir de Versailles à Paris, ce sont toutes mes matinées qui seront prises. Il faut donc que je me consacre entièrement aux intérêts et à la correspondance soit de Paris soit de Versailles pour la *Patrie*. Je devrai renoncer à mes autres travaux de rédaction et de traduction pour les journaux auxquels je suis actuellement attaché.

Je le ferai volontiers, même en subissant des sacrifices, attendu que je crois à l'avenir de votre journal. Je n'ai pas la prétention de vous demander l'équivalent de ce que je suis obligé d'abandonner, sachant que les débuts d'un journal sont toujours difficiles et coûteux.

M. Delhayé, à son arrivée à Genève, vous entretiendra, du reste, à cet égard.

Maintenant il faut tous travailler avec courage et persévérance à l'œuvre commune. Mettez tout en œuvre pour développer les abonnements et les annonces. De mon côté, je vais avoir des informations politiques et diplomatiques de première source et pouvoir lutter avec avantage avec le *Journal de Genève*. Le journal y gagnera en importance en Suisse et à l'étranger.

Veillez croire, Messieurs, à tout mon dévouement et agréer mes salutations amicales.

L. MACOU

Messieurs Vérésoff et
Garrigues, Genève

Paris, jeudi [1^{er} août 1872]

Avec la division des ministères qui sont moitié à Versailles, moitié à Paris, il règne une certaine confusion. Vous avez probablement reçu du Ministère de l'Intérieur (bureaux de Paris) une lettre adressée au caissier de la *Patrie* que vous n'avez qu'à considérer comme nulle et non avenue. Elle fait double emploi avec les ordres

donnés à Versailles. Ce matin, on m'a réglé. Sans perdre une minute, je vous adresse ci-inclus 1750 francs en billets de banque, retenant mon abonnement de chemin de fer et mes appointements.

Je crois fermement qu'avec du temps, nous arriverons à mieux, c'est à dire que j'obtiendrai le service gratuit des dépêches de Paris à Ferney. Ce sera une charge de moins pour le journal. Puis je compte, dans un mois, partir pour les départements de l'Est pour placer des actions du journal parmi les industriels des Vosges. Je voyagerai à mes frais, car j'aurai un journal de Paris qui payera mon voyage très probablement et je lui adresserai des correspondances. Si je n'obtiens pas ce résultat, je n'en voyagerai pas moins à mes frais, car je ne veux pas charger la caisse de la *Patrie*. Ayez courage, nous arriverons peu à peu à un bon résultat. Je regrette que vous ne m'ayez pas parlé plus tôt de vos affaires. Il y a quatre mois que nous aurions les avantages que nous avons aujourd'hui. Pour les abonnements (c'est à dire les services) faits au Ministère, c'est gratuit. Du reste, on a été assez raisonnable sous ce rapport. Prenez courage, et croyez à mon dévouement

L. MACOU

P.S. Déchirez [cette] lettre s.[v.p.] car une simple indiscretion par une lettre perdue pourrait nous être préjudiciables. Mes amitiés à Delhayé ¹.

La *Patrie* cherchait également à s'assurer d'autres avantages et entendait bien bénéficier de toute la publicité officielle française. Aussi Vérésoff et Garrigues s'irritèrent de voir des annonces pour l'emprunt français dans le *Journal de Genève*. Ils firent aussitôt intervenir Macou auprès de Barthélemy-Saint-Hilaire pour diriger la manne du Ministère des Finances vers leurs colonnes plutôt que vers celles de leur adversaire ².

Notre propos n'est pas d'étudier l'attitude de la *Patrie* devant la politique française. Si certains articles sont visiblement

¹ Suivent les numéros des billets de banque.

² Cf. lettre sans date de Macou (AEG, *ibid.*). La *Patrie* prit sur elle de publier l'annonce, du 25 au 28 juillet 1872. Cf. la correspondance de Versailles, dans le numéro du 1^{er} août, toute à la gloire de Thiers, de son emprunt et du centre gauche. L'article s'en prend avec vigueur aux « sympathies secrètes du *Journal de Genève*... pour les membres du centre droit monarchique ».

« inspirés »¹, il est parfois bien difficile aujourd'hui de discerner dans quelle mesure les nouvelles et les correspondances de France étaient « orientées ». Certes, on n'épargnait pas les louanges à Thiers et au centre-gauche, mais le contrôle de Versailles devait surtout se manifester par un subtil dosage des éloges et des critiques, par de discrets silences ou, au contraire, par l'accent mis sur certains faits. Seule une étude serrée de la politique française de l'été 1872 et de son reflet dans le quotidien genevois permettrait de le montrer.

Cette injection d'argent frais n'améliora guère la situation du journal qui avait déjà un lourd passif. A la fin de l'année encore, il ne comptait que 625 abonnés tandis que la vente au numéro plafonnait ; les abonnements ne dépassèrent le millier qu'en janvier 1873². Mais, dès septembre 1872, une rupture survint avec Delhaye. Brouille de celui-ci avec Vérésoff et Garrigues ? avec l'un ou l'autre des rédacteurs ? Mécontentement de Thiers à l'égard d'un journal beaucoup moins répandu qu'on ne le lui avait dit ? On ne sait³. Toujours est-il que Delhaye vint trouver James Fazy, dans le courant de septembre, et, sans détours, lui exposa qu'il se retirait de la *Patrie* et lui proposa de faire reporter sa subvention (2500 fr. par mois) sur la *Suisse radicale*. Fazy accepta, ou plutôt, prétendit-il, feignit d'accepter, mais ne vit rien venir, soit que Delhaye se fût réconcilié avec son quotidien, soit que Barthélemy-Saint-Hilaire, rendu prudent, eût préféré attendre. Les 17 et 20 novembre 1872, le journal de Fazy somma la *Patrie* de dire si elle recevait un subside d'un

¹ Par exemple, l'article sur la politique européenne, du 1^{er} septembre 1872. Le 13 septembre 1872, Vérésoff et Garrigues obtinrent l'autorisation de faire vendre leur journal sur la voie publique, à Paris (Archives nationales, Paris, F¹⁸ 549, dossier *La Patrie*).

² *Rapport sur la marche de la « Patrie »...* Le produit des annonces passa de fr. 777,55 en août à fr. 3215, 55 en septembre, pour retomber à fr. 863,55 en octobre et osciller autour de 1000 fr. vers la fin de l'année. Le dépouillement du journal ne nous a pas permis d'expliquer cette saute.

³ Delhaye a certainement bénéficié de subventions gouvernementales de Versailles pour son propre quotidien, qu'il fit paraître à Genève à partir du 2 février 1873. *L'Etoile*, « journal international, politique, littéraire et commercial », prétendait être l'œuvre de journalistes français dévoués au gouvernement Thiers et à la République ; elle s'adressait à la nombreuse colonie française domiciliée dans le canton. Delhaye avait écrit que Thiers aimait l'encensoir : il ne l'oubliait pas ! Mais *L'Etoile* ne parut pas au-delà du 4 avril 1873.

gouvernement étranger, comme le bruit en courait. Delhaye adressa une lettre à la *Suisse radicale*, niant la subvention mais rappelant que le rédacteur s'était montré parfaitement disposé à accepter ses offres. Réponse bien maladroite, qui permit à Fazy de révéler toute l'affaire et de relever la contradiction entre la négation des subsides à la *Patrie* et la confirmation des propositions faites à la *Suisse radicale*. Mais la position de l'homme politique genevois n'était pas des plus commodes, et il s'en rendait bien compte : « Maintenant, la *Patrie*, poussée dans ses derniers retranchements, nous répondra... que nous n'avons rien à lui reprocher, puisque nous avons, de notre côté, pris en considération les ouvertures qui nous étaient faites par son ex-rédacteur »¹. Il écartait dédaigneusement cet indigne soupçon en évoquant ses glorieux antécédents, mais il faut reconnaître que ses arguments auraient été beaucoup plus convaincants s'il avait dénoncé sur-le-champ les propositions qui lui étaient faites au lieu d'attendre pour cela près de deux mois : le temps de s'assurer qu'elles restaient sans suite !

La *Patrie*, selon certaines sources, aurait réussi à conserver une subvention du gouvernement français jusqu'à la chute de Thiers². Effectivement, le 24 Mai suscitera des réactions très vives dans les colonnes du quotidien genevois³, dont la ligne, en matière de politique française, ne semble guère avoir varié en 1872-1873. Deux ans plus tard, James Fazy prétendra que la *Patrie* aurait peut-être reçu de l'argent des carlistes espagnols ; en effet, elle était seule à publier les bulletins de l'armée de Don Carlos ; il insinuera encore que Delhaye aurait abandonné Thiers pour Henri V et se fera l'écho des bruits, venus sans doute des milieux catholiques, selon lesquels la *Patrie* aurait émargé au fameux « fonds des reptiles » de Bismark⁴.

¹ L'exposé de l'affaire et la lettre de Delhaye se trouvent dans la *Suisse radicale* du 23 novembre 1872.

² *La Liberté* (Fribourg) du 8 juin 1873 reproduira ce passage d'une correspondance adressée de Genève à la *Gazette du Midi* : « Le journal qui, à Genève, a le plus poussé le Conseil d'Etat (il en est d'ailleurs l'organe) à l'écrasement des catholiques, la *Patrie*, recevait une subvention du gouvernement français (nous en pourrions fixer le chiffre) ; cette subvention a duré jusqu'au 24 mai ».

³ *La Patrie*, 27 et 31 mai 1873. Cf. également la longue diatribe contre les sympathies du *Journal de Genève* pour De Broglie (11 juin 1873).

⁴ *La Suisse fédérative*, 3 novembre 1875.

Ce qui est indéniable, c'est que le journal ne couvrait pas ses dépenses : 39.375,25 fr. de découvert au 31 décembre 1873 ; 45.102 au 1^{er} mars 1874, malgré quelques fonds fournis par Natural, Lagier et Köekert ¹. Aussi des divergences apparurent entre Vérésoff, qui voulait continuer l'expérience ², et Garrigues, qui proposait d'abandonner « cette œuvre ruineuse » ³ et d'accepter les dernières conditions d'un acquéreur, Théophile Droz, qui désirait reprendre le quotidien : « 1. Le Comité de la *Patrie* s'engage à nous payer aujourd'hui même la somme de 5000 francs pour solde de tout compte à ce jour ; 2. S'engage en outre, pour la suite, à régler les comptes d'impression tous les samedis ; 3. S'engage à faire imprimer dans notre imprimerie pendant deux ans le journal *La Patrie*, quitte à renouveler son engagement au terme expiré ; 4. La remise sur les annonces serait de 25% ; 5. La remise sur les abonnements, 5%. Quant à l'expédition, les frais seraient débattus ultérieurement. Mon opinion est qu'il faut accepter, n'ayant plus le sou et ne sachant où prendre l'argent pour faire face à ce que nous devons » ⁴.

La convention fut ratifiée, mais Garrigues ne tarda pas à se retirer de l'affaire. Théophile Droz, d'origine neuchâteloise, s'était fixé à Genève où Carteret l'avait fait entrer dans l'enseignement. Professeur de littératures étrangères à l'Ecole supérieure de jeunes filles, il fut chargé d'un cours d'histoire des religions à l'Université, puis de la suppléance d'Amiel, en philosophie. Devenu propriétaire du journal gouvernemental, il jouera un rôle important dans la politique locale, soutenant avec vigueur

¹ « Rapport du syndic provisoire... », AEG, *ibid.*, dossier 1.

² « Mon cher Garrigues, ensuite des renseignements que j'ai pris, et après plusieurs conférences et entretiens que j'ai eus avec diverses personnes, je suis de plus en plus convaincu que nous avons l'intérêt le plus grand à continuer la *Patrie*, et je suis décidé tout à fait à prendre pour notre compte la propriété de la *Patrie* et par conséquent à en continuer à nos risques et périls la publication » (AEG, *ibid.*, dossier 1, lettre du 15 avril 1874).

³ « N'ayant jamais été partisan de la *Patrie* dans les conditions entreprises dès son début et n'ayant plus le sou, je suis de plus en plus convaincu que nous ne pouvons plus continuer à nos risques et périls cette publication » (lettre de Garrigues à Vérésoff, 17 avril 1874, AEG, *ibid.*, dossier 5).

⁴ AEG, *ibid.*, lettre du 18 avril 1874.

la lutte de Carteret contre le catholicisme romain et ses efforts pour imposer la nouvelle Eglise catholique libérale. A l'automne 1874, les élections au Grand Conseil furent un triomphe pour la liste de la *Patrie* et pour Carteret ; Droz fit, lui aussi, son entrée au législatif cantonal. Peu après, il fut nommé professeur d'histoire des religions à l'Université ¹.

Député, journaliste, maître secondaire, professeur d'histoire des religions, de philosophie, de littérature française (en 1880, il succéda à Eugène Rambert à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), Droz fut un véritable « homme orchestre », type assez fréquent chez les intellectuels romands d'alors. Ceux-ci, s'ils n'avaient pas de fortune personnelle, étaient souvent condamnés à vivre d'expédients et à cumuler les fonctions les plus diverses pour pallier l'insuffisance des traitements. D'où ces carrières extraordinaires, dues à la protection d'un homme politique ou d'un parti, et l'affligeante médiocrité de l'enseignement ou des rares publications de ces professeurs improvisés ².

Droz prit la direction de la *Patrie* le 19 avril 1874 et réussit à emprunter de l'argent ³. Mais c'était insuffisant et il ne tarda pas à suivre l'exemple de ses prédécesseurs, comme en témoignent ces lettres de l'ambassadeur de France en Suisse, le comte Bernard d'Harcourt, au duc Decazes, ministre des Affaires Etrangères ⁴:

¹ AEG, R.C. 1874/II, p. 101-102.

² Sur Théophile Droz (1844-1897), voir l'article de son ami d'enfance Numa Droz (avec lequel il n'avait aucun lien de parenté) dans la *Semaine littéraire* du 13 novembre 1897 (p. 541-544). Fort élogieux, l'article ne cache pas que Th. Droz, d'origine très modeste (à 15 ans, il était ouvrier graveur), avait été sa vie durant à la recherche de l'indépendance économique qui lui eût permis de se consacrer à la littérature.

³ Cf. sa réponse à L. Dubois, *La Patrie suisse*, 26 janvier 1875. — Relevons que, le 27 août 1874, le consul de France à Genève, Hennequin, assurait qu'une crise avait éclaté à la *Patrie*: les deux principaux bailleurs de fonds, Lagier et Natural, ainsi que la majorité du conseil de rédaction, dont Vautier et Carteret, ne voulaient pas laisser les coudées trop franches à Droz, « ce qui déplairait en haut lieu ». Dans le cas d'un départ de Droz, le consul pensait qu'il serait remplacé par Fléchelle, un avocat français établi à Genève, associé de Vérésoff et directeur d'une compagnie d'assurances, auquel on prêtait des opinions orléanistes (Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Correspondance politique des consuls, Genève, vol. 12).

⁴ Bibliothèque Thiers, Paris, Papiers Decazes, Ms 694, fol. 93-95 et 190-191. Il s'agit de copies.

Particulière et confidentielle
Déchiffrement

Berne, le 8 décembre 1874

Monsieur le Duc,

Un des députés radicaux récemment élu au Grand Conseil du canton de Genève, M. Droz, directeur et seul propriétaire de la *Patrie suisse*, est arrivé à Berne pour faire les offres suivantes à l'Ambassade : moyennant l'autorisation d'entrer en France ¹ et une subvention pour laquelle il avait d'abord indiqué le chiffre de 36.000 et qu'il a abaissé à 25.000, il modifierait peu à peu les tendances anti-françaises de son journal et se prononcerait en Suisse contre les Eglises de l'Etat, c'est-à-dire pour la liberté des cultes.

L'influence de la *Patrie* est considérable à Genève, c'est le journal qui a fait à lui seul les dernières élections radicales. M. Droz lui-même, bien que neuchâtelois d'origine, est parvenu à se faire nommer député du Grand Conseil du canton de Genève, mais sa puissance toute locale ne suffit pas à faire un succès financier à un journal qui ne sort guère du canton. C'est pour étendre sa sphère d'action que M. Droz cherche un appui au dehors. Son ambition serait d'éditer un journal européen qui ferait concurrence non seulement aux journaux de Genève, mais aussi à l'*Indépendance belge*. Dans ce but, il se propose de changer le nom de sa feuille qui s'appellerait désormais *La Confédération suisse* et de publier en même temps qu'à Genève une édition à Berne.

M. Droz ne cache pas que son journal restera toujours démocrate, même radical ; il ne peut avoir d'influence qu'à ce prix, mais il prend l'engagement de défendre les intérêts français et, dans un temps donné, après avoir poussé à la violence et à l'absurde, de soutenir le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ce dernier point de vue, il prétend savoir que son opinion est partagée par Mgr. Mermillod ².

En résumé, dans l'hypothèse où elle serait subventionnée par nous, la *Patrie* ou plutôt la *Confédération* n'agirait ouvertement ni dans le sens du gouvernement, ni dans le sens des intérêts catholiques, mais ferait échec à la propagande allemande en Suisse et chercherait à ramener l'opinion à une conception plus modérée des questions religieuses. C'est moins un allié qui s'offre à nous qu'un adversaire qui promet de désarmer.

¹ Après la chute de Thiers, sous l'« Ordre moral », comme d'autres journaux suisses, la *Patrie* avait été interdite en France.

² Hostiles au principe même de la séparation, de nombreux catholiques suisses en venaient à l'admettre comme un moindre mal, dans leur situation : elle n'aurait rien changé à leur position mais aurait affaibli le protestantisme et ruiné l'Eglise catholique libérale, incapable de se maintenir sans l'appui de l'Etat.

Votre Excellence jugera s'il convient de donner suite à ces propositions. M. Droz qui est sceptique et libre-penseur déclare d'ailleurs qu'il cherchera d'un [autre] côté l'appui qu'il ne trouverait pas chez nous et dont il a besoin pour réaliser son rêve d'un journal européen.

Veillez agréer, Monsieur le Duc, etc.

Signé : d'HARCOURT

Particulière et confidentielle

Berne, le 22 décembre 1874

Mon cher Duc,

Après avoir reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 15 décembre ¹, j'ai fait faire verbalement à M. Droz, directeur et propriétaire du journal *La Patrie suisse* de Genève, une réponse conforme à l'esprit de vos instructions confidentielles. La démarche a réussi : M. Droz abandonne ses premières exigences ; il accepte la combinaison vers laquelle vous penchez et que je lui ai proposée en m'inspirant de vos vues.

L'arrangement auquel il donne son assentiment peut se résumer ainsi : du côté de M. Droz, promesse de modifier peu à peu la ligne de son journal et d'avoir une attitude moins hostile aux intérêts français ; engagement de ne jamais laisser passer la *Lanterne* sous le couvert de sa feuille ². De notre côté, retrait de la mesure qui interdit l'entrée en France de la *Patrie suisse*.

Je pense que les intentions exprimées dans votre lettre du 15 se trouveront ainsi réalisées. M. Droz désire être informé du jour où l'interdit sera levé. Je vous prie de vouloir bien me mettre à portée de satisfaire sa demande.

Agréer, mon cher Duc, l'assurance de mes meilleurs et plus sincères sentiments.

B. d'HARCOURT

La décision tarda quelque peu et le 5 janvier 1875, d'Harcourt revint à la charge : « Comme je n'ai reçu de vous aucune réponse sur ce sujet, je prends la liberté de vous le rappeler, en vous priant de vouloir bien me mettre en mesure de renseigner M. Droz que ce retard peut alarmer et jeter dans une autre voie » ³.

¹ Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

² *La Lanterne* de Rochefort, éditée à Genève (1874-1876), était introduite clandestinement en France où elle parvenait parfois enveloppée dans des journaux au titre des plus rassurants.

³ Bibl. Thiers, *ibid.*, Ms 696, fol. 25.

La réponse fut-elle négative, comme le laisserait entendre un ancien collaborateur de Droz : « Hélas, Monsieur, pourquoi votre humilité et vos pressantes sollicitations auprès de M. d'Harcourt, l'ambassadeur de France n'ont-elles pas abouti ? »¹. La suite des événements nous montre qu'il n'en fut rien et que Droz dut même espérer quelque subside pour plus tard. En effet, son journal fit peau neuve et devint *La Confédération suisse*², le 2 février 1875. Ce premier numéro, imprimé avec de nouveaux caractères et sous une présentation différente, déclarait que le journal deviendrait « un organe moins local qu'il ne l'a été jusqu'à présent. Notre entrée en France, chose capitale pour nous, ne se fera qu'avec ce changement de titre... Nous ne négligerons rien pour faire de la *Confédération* un grand journal libéral suisse et un organe des mieux renseignés sur la politique étrangère ».

Le ton du quotidien radical ne correspondait guère à l'esprit de l'« Ordre moral » ; aussi l'autorisation qui lui fut accordée d'entrer en France dut-elle se heurter à quelques réticences de la part du Ministère de l'Intérieur. D'où ces explications d'Harcourt :

Déchiffrement
Particulière

Berne, le 7 mars 1875

Mon cher Duc,

Je crois qu'il y aurait de grands inconvénients à retirer en ce moment à la *Patrie suisse* qui est devenue la *Confédération suisse* l'autorisation d'entrer en France. Nous n'avons jamais compté que

¹ *La Chronique radicale*, 30 janvier 1875, L'auteur, Lucien Dubois, ancien secrétaire de rédaction au *Courrier français* de Vermorel, avait été révoqué de son poste d'inspecteur général des halles et des marchés par le gouvernement Thiers, pour avoir continué à exercer ses fonctions pendant la Commune. Il avait publié, dans la *Patrie*, une chronique sur « les Halles centrales de Paris » ; Droz en avait refusé la dernière partie où l'auteur décrivait les massacres qui s'y étaient déroulés lors de l'entrée des Versaillais (*La Chronique radicale*, 23 janvier 1875).

² Le journal avait déjà changé de titre à plusieurs reprises : *La Patrie, nouveau journal suisse politique, littéraire et commercial*, était devenue, dès le 3 septembre 1872 : *La Patrie de Genève nouveau journal...*, puis, dès le 27 avril 1874, *La Patrie suisse*.

ce journal serait pour nous un allié ; s'il prenait cette attitude, il cesserait de pouvoir nous être utile et il disparaîtrait promptement. Nous ne pouvons lui demander qu'une modération de langage relative ; cette modération passerait ailleurs pour de l'emportement, mais il faut tenir compte des mœurs du pays. Notre intérêt est de ne pas perdre le moyen d'action que les circonstances nous donnent sur la presse démocratique de Genève et dont nous pourrions éventuellement tirer parti. Le sacrifice que nous faisons en permettant l'entrée en France est minime. Si l'avantage qui en résulte pour nous n'est pas immédiat, il serait en un cas donné très réel. C'est en prévision de ce cas que je vous prie de vouloir bien maintenir la mesure que vous avez prise. Quant aux appréciations de la *Confédération suisse* sur notre politique intérieure, elles n'ont plus le même caractère d'aigreur. J'ai lu çà et là, dans ses correspondances de Versailles, des réflexions conçues dans un assez bon esprit qui était le maximum de ce que la clientèle habituelle du journal supporte. Dans le milieu où M. Droz agit, le journal qui garderait le sentiment des convenances ne garderait plus aucun abonné.

Signé : d'HARCOURT ¹

Le 9 avril 1875, la *Confédération suisse* qui, jusqu'alors, avait défendu la politique religieuse de Carteret opéra un brusque tournant. Après avoir rejeté la responsabilité de l'échec du catholicisme libéral sur « les partisans des demi-mesures et du statu-quo », Droz, tout en se défendant de faire « une question de boutique ou d'abonnements », rappelait que son journal n'avait guère été soutenu par les partisans de la nouvelle Eglise : on passait les nouvelles aux autres journaux et les prêtres engageaient leurs fidèles à ne pas s'abonner à un quotidien dirigé par un incroyant. Et pourtant les libres-penseurs soutenaient les curés libéraux, assistant même « à leurs discours d'une orthodoxie effrayante pour toute raison éclairée ». Les nombreux incidents provoqués par la politique religieuse du gouvernement faisaient à Genève une renommée d'intolérance qui nuisait au commerce et à l'hôtellerie. Et, faisant allusion à la nationalité française de la plupart des ecclésiastiques libéraux, Droz dénonçait l'« immixtion d'étrangers dans nos affaires nationales ». « Tout cela, concluait-il, aurait pu être évité si on

¹ Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Correspondance politique, Suisse, vol. 603.

avait suivi les conseils que nous avons donnés toute l'année dernière, c'est-à-dire l'emploi de mesures énergiques et la formation immédiate d'un synode national suisse »¹.

Dans les numéros suivants, Droz rappellera ses suggestions d'antan : faire célébrer le nouveau culte à Notre-Dame en employant la troupe, le cas échéant² ; « au mois de décembre dernier, dans une réunion de députés, nous avons soutenu le même point de vue. Nous demandions même la convocation d'une assemblée populaire destinée à influencer l'opinion publique. Nous demandions de grâce que tout fût terminé avant le printemps »³. Ces mesures violentes ayant été refusées, Droz changeait de politique : « parce que nous nous refusons à prendre plus longtemps au sérieux l'immense mystification du catholicisme libéral. Parce que nous ne croyons pas qu'au XIX^e siècle on implante une religion comme un saule pleureur au bord de l'eau... Parce que nous ne voulons pas que, pour faire plaisir à quelques prêtres français et à quelques fanatiques genevois on ruine le pays »⁴.

Dans le camp radical, ce fut un tollé général : lettres de protestation et désabonnements affluèrent ; 64 députés signèrent une affiche dénonçant cette trahison tandis qu'Ed. Périer, l'un des rédacteurs de la *Confédération suisse*, démissionnait bruyamment⁵. Carteret lui-même proclama que le quotidien incriminé n'avait jamais été son organe. « Il nous semble que M. Carteret, qui nous a envoyé beaucoup, beaucoup de prose, aurait pu dissiper plus tôt ce malentendu, rétorqua Droz... Nous n'en remercions pas moins notre ancien et fidèle collaborateur des vigoureux articles qu'il nous envoyait pour soutenir sa politique »⁶.

Contre-attaquant, Droz s'en prenait au *Petit Genevois* qui avait le tort de compter parmi ses rédacteurs un réfugié français,

¹ *La Confédération suisse*, 9 avril 1875.

² *Ibid.*, 11 avril 1875.

³ *Ibid.*, 20 avril 1875.

⁴ *Ibid.*, 16 avril 1875.

⁵ Cf. sa lettre dans le *Petit Genevois* du 20 avril 1875. A partir du 11 avril, chaque numéro de ce journal proteste contre la volte-face de la *Confédération suisse*.

⁶ *La Confédération suisse*, 18 avril 1875.

Pierre Josserand, « l'aimable séducteur qu'on accusait de vouloir enlever la nièce sexagénaire d'un illustre homme d'Etat voisin » ¹. Et c'est en ces termes qu'il faisait la leçon au journal de Favon : « Le peuple suisse a un grand défaut, c'est de ne pas vouloir que des étrangers s'occupent de ses affaires. Et si un Français voulait se mêler de donner dans un journal qui se dit suisse des conseils politiques, il risquerait d'être fort mal venu » ².

Le consul de France à Genève avait d'abord attribué ce revirement à une tentative de chantage à l'égard de Carteret et de ses amis, « car l'argent manque souvent à ce journal » ³. Quelques jours plus tard, prévoyant la disparition de la *Confédération*, il ajoutait : « Il est donc à regretter que le journal de M. Droz ne soit pas soutenu, car le gouvernement genevois et le parti radical libéral avaient à compter fortement avec lui » ⁴. Droz avait exactement suivi le programme qu'il avait développé devant l'ambassadeur de France, mais il ne reçut rien de ce qu'il escomptait. Son journal continuait à passer au contrôle, à Paris, ce qui retardait sa distribution, d'où ce discret appel : « Il est probable que ces mesquines tracasseries sont ignorées de M. le duc Decazes, car le ministre des Affaires Etrangères tient à conserver les meilleures relations entre la France et la Suisse » ⁵. Exacerbé, il se permit même, à l'occasion du prochain mouvement diplomatique, cette appréciation : « Malheureusement pour la France, le choix de ses diplomates est toujours guidé par les influences cléricales » ⁶. Mais la France ne soutenait pas Droz. Attendait-on de lui d'autres preuves ? L'avait-on trouvé trop

¹ Pierre Josserand, avocat et journaliste républicain, compromis dans l'affaire dite du « complot d'Autun », à l'automne 1873. Les inculpés avaient formé un « comité central républicain » et avaient envisagé, en cas de coup d'Etat ou de rétablissement de la monarchie et d'insurrection républicaine, de s'emparer de la marquise de Mac-Mahon, la nièce du maréchal, qui vivait au château de Sully. A Genève, Josserand épousera la fille de Vérésoff et entrera dans son affaire, en 1875, ce qui lui vaudra, après la faillite, d'être inculpé et emprisonné en compagnie de son beau-père.

² *La Confédération suisse*, 22 avril 1875.

³ Arch. du Ministère des Affaires Etrangères, Correspondance politique des consuls, Genève, vol. 13, 18 avril 1875, n° 159.

⁴ *Ibid.*, 25 avril 1875, n° 160.

⁵ *La Confédération suisse*, 21 avril 1875, 23 avril 1875.

⁶ *Ibid.*, 24 avril 1875.

compromettant ? Ou l'avait-on volontairement mené à ce suicide politique pour faire disparaître l'un des adversaires les plus violents du catholicisme romain ?

Toujours est-il que Droz perdit la confiance de son principal bailleur de fonds genevois, Lagier, qui se refusa à poursuivre ses versements ¹. Le 27 avril, Droz annonça son retrait de la *Confédération suisse*, qui disparut deux jours plus tard. Pour la remplacer, les membres du parti gouvernemental éditèrent un *Bulletin radical libéral* ², bientôt remplacé par le *National genevois*, « organe des citoyens radicaux et libéraux du canton de Genève » qui se consacrait à la politique locale, laissant au *Petit Genevois* tout ce qui ne concernait pas directement Genève ³.

Les avatars de la *Patrie-Confédération suisse* surviennent à une époque où la presse genevoise est en pleine transformation. Lentement, elle cherche à se mettre au pas des grands journaux étrangers. Avec le *Petit Genevois*, apparaît le premier quotidien à un sou qui doit, pour vivre, atteindre une clientèle nouvelle que ne touchaient pas les feuilles politiques traditionnelles. Le style, la présentation se modifient en conséquence.

Sous une forme moins révolutionnaire, la *Patrie-Confédération suisse* est également un journal de type nouveau : correspondances nombreuses et abondantes ; feuilletons et variétés attrayants ; ample chronique locale, tout cela a frappé les contemporains qui ont immédiatement estimé que ce quotidien ne faisait pas ses frais. Pour vivre, il lui aurait fallu dépasser le cadre local et devenir un journal de renommée internationale, chose bien difficile à réaliser sans appuis financiers et en quelques mois. Le *Journal de Genève*, qui, par ses sympathies orléanistes, son libéralisme modéré et son protestantisme, jouissait d'une certaine audience dans les pays voisins, était activement soutenu par l'ensemble du patriciat genevois dont la fortune et les rela-

¹ *La Chronique radicale*, 3 et 6 novembre 1875. Lagier et Natural, les principaux commanditaires, furent condamnés par le Tribunal arbitral à verser le dernier salaire des employés et typographes que la *Confédération suisse* n'avait même pas réglés (*Le Petit Genevois*, 27 mai 1875).

² N° 1, 1^{er} mai 1875 ; n° 10, 26 mai 1875.

³ Cf. *Bulletin radical libéral*, 1^{er} mai 1875. *Le National genevois* parut du 31 mai 1875 au 30 mai 1876 (97 numéros).

tions à l'étranger étaient mises à contribution ¹. Rien de tel chez les radicaux genevois qui ne comprenaient pas les ambitions des Delhaye et des Droz. Habités aux petites feuilles locales du type de celles que publiait James Fazy ², ils acceptaient la *Patrie* comme organe officieux sans se soucier de la manière dont elle tournait. D'où la tentation, chez ceux qui étaient à la tête du journal, de chercher des ressources occultes : subventions gouvernementales, soutiens d'industriels.

Inutile d'insister sur les aspects moraux de cette affaire ; les lettres que nous avons largement citées auront permis d'apprécier le cynisme à la fois naïf et cru de ces journalistes. On ne saurait dire qu'ils constituent un type social nouveau et on ne serait guère en peine de leur trouver des prédécesseurs.

Remarquons, pour terminer sur une question de méthodologie, que, si les pièces d'archives que nous avons citées avaient disparu, une lecture attentive de la presse nous aurait conduit à des conclusions analogues quant à la *Patrie*. Nous aurions ignoré le détail des tractations de Versailles, mais nous aurions découvert les subventions de 1872. Les démarches de 1874-1875 n'auraient pas été connues, mais, là encore, les attaques de la *Chronique radicale* les auraient laissé soupçonner. Une fois de plus, il faut donc relever qu'une lecture complète et attentive de la presse nous apprend beaucoup plus qu'on ne le croirait de prime abord. Les polémiques, surtout celles qui mettent aux prises des journaux concurrents, s'adressant au même public, à la même clientèle politique, sont révélatrices ; ce sont elles qui, souvent, nous permettent de discerner les personnages, les influences ou les intérêts qui se cachent derrière un journal. Et cela, plusieurs mois, plusieurs années après, parfois. D'où la nécessité pour l'historien de procéder à des dépouillements aussi complets que possible.

¹ La liste de ses actionnaires, telle qu'elle fut dressée le 24 mai 1873, constitue un véritable Gotha de la bonne société genevoise (AEG, Jur. civ. CCm. 24, p. 115).

² Conservées dans ses papiers, les factures d'impression de ses journaux, en 1872-1874 nous montrent la modicité de ses dépenses : le tirage d'un numéro, qui variait de 500 à 750 exemplaires lui coûtait de 40 à 70 fr. ! (BPU, Papiers Fazy 14).